

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALLET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Location de semi-remorques avec chauffeurs pour le transport des déchets verts communautaires entre le site de broyage et le site de compostage
- Appel d'offres ouvert - Autorisation**

Monsieur ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

Dans le cadre de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif liant la Communauté urbaine de Bordeaux et l'entreprise La Grande Jaugue, il est prévu que le délégataire traite les déchets verts produits par les ménages sur la plate-forme de La Grande Jaugue sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

Afin de limiter le nombre de camions traversant la commune, un site de rupture de charge a été créé sur la plate-forme de Touban à Saint-Médard-en-Jalles. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de louer des camions avec chauffeurs de type semi-remorques d'une contenance de 60 m3.

Par conséquent, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation des entreprises afin de lancer un avis d'appel public à concurrence.

Cette consultation s'est faite sous la procédure de l'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 3° alinéa, 57 à 59 du code des marchés publics. Cet appel d'offres a pris la forme d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

La durée du marché est d'une année à compter de la date de sa notification au titulaire, reconductible annuellement à cette date anniversaire trois fois maximum, sans que le marché puisse dépasser 4 ans.

Le marché, non allotie, est conclu sur la base de prix unitaires de la journée de location avec chauffeur, révisables semestriellement.

Cette consultation a un seuil maximum exprimé en valeur :

- seuil maximum de 300 000 € HT par an soit 1 200 000 HT sur la totalité du marché (4 ans).

Eu égard au montant maximum total de 1 200 000 € HT, la mise en concurrence a donc été lancée au niveau européen.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 octobre 2014, a décidé d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise ECOBENNE pour un montant de 89 239,68 € HT par an (soit 107 087,62 € TTC par an conformément au détail estimatif).

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe des déchets ménagers de l'exercice 2014 et suivants :

- Programme = Projets transverses
Code Programme 11P005
- Opération = Fonctionnement de l'Activité Déchets Ménagers
Code Opération 11P005O006
- Chapitre 011, Article 6135 « locations mobilières »

En conséquence, afin d'assurer la mise en œuvre de cette prestation, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ECOBENNE pour un montant de 89 239,68 € HT par an (soit 107 087,62 € TTC par an conformément au détail estimatif)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5215-20-I,

VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

VU la décision de la CAO en date du 2 octobre 2014 attribuant le marché à l'entreprise ECOBENNE

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

Qu'afin de traiter les déchets végétaux sur la plate-forme de compostage de La Grande Jaugue, il apparaît nécessaire de louer des semi-remorques avec chauffeurs pour transporter les déchets verts communautaires entre le site de broyage et le site de compostage, et qu'afin de répondre à ce besoin, une consultation publique a été organisée,

DECIDE

Article 1:

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise ECOBENNE qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 89 239,68 € HT par an (soit 107 087,62 € TTC par an conformément au détail estimatif).

Article 2:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe déchets ménagers des exercices 2014 et suivants comme suit :

- Programme = Projets transverses
Code Programme 11P005
- Opération = Fonctionnement de l'Activité Déchets Ménagers
Code Opération 11P005O006
- Chapitre 011, Article 6135 « locations mobilières »

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 7 NOVEMBRE 2014

M. DOMINIQUE ALCALA